

des dames de la plus haute distinction voulurent aussi leur prêter le secours de leurs bras : on vit alors ces mains délicates, accoutumées aux douces occupations de l'aiguille et de la broderie, préparer les herbages, découper le pain, attiser le feu, remplir enfin les fonctions de cuisinières des prisonniers. Une maladie contagieuse éclata bientôt au milieu de cette multitude de captifs entassés les uns sur les autres au milieu d'une saison ardente, dans des édifices trop étroits pour les contenir. Elle sévissait surtout dans la maison de la Commanderie, attenante à l'église de Saint-Georges, où de nombreux prisonniers avaient été entassés. Les Charlottes devinrent aussitôt des gardes-malades, elles quittaient à peine ces infortunés pour prendre un peu de repos, elles respiraient cet air empesté qui faisait chaque jour de nombreuses victimes. L'épouse d'un de nos plus respectables médecins, M^{me}. Dardignes, qui avait voulu partager, avec les charitables Charlottes, le soin des prisonniers, trouva une mort glorieuse dans l'accomplissement de ce devoir sacré que la Religion lui avait imposé, elle mourut victime de son zèle, et son nom conservé par un fils, modèle de toutes les vertus ecclésiastiques, dans la paroisse de Saint-Polycarpe, est un titre d'honneur qui doit passer à la postérité la plus reculée.

L'Œuvre des Charlottes avait pris plus de consistance depuis quelques années; le zèle des pauvres filles qui l'avaient commencée avait été secondé par l'autorité ecclésiastique, qui l'encourageait de ses exhortations et l'enrichissait des trésors de l'Eglise; les personnes riches voulaient aussi participer à ses mérites, et c'est parmi ces dernières qu'un conseil de direction avait été choisi pour lui donner une marche régulière, et assurer son existence future. Ce fut sous le patronage de Marie, comme mère de bon secours, que l'Œuvre fut définitivement établie. Les modestes filles de la rue Sala consacrées à cette Œuvre, prirent, avec l'approbation du cardinal Fesch, premier et naturel protecteur de l'Institution en qualité d'archevêque de Lyon, un costume religieux qui ne se distinguait que par l'éclat de sa pureté : c'est sous ce vêtement modeste que, pendant plusieurs années, les pauvres Charlottes se montraient traversant nos rues et nos places publiques, portant la soupe aux prisonniers, soignant leur santé, leur fournissant du linge propre, adoucissant leurs infortunes journalières. Cependant la supérieure des Charlottes, celle qui avait été la fidèle compagne et l'amie de la charitable fondatrice, la pieuse *Julian*, ayant, par de sages économies, réuni une assez forte somme d'argent, conçut l'heureuse idée d'acheter un terrain et de faire bâtir une maison où elle put réunir un plus grand nombre de collaboratrices, tout en se livrant avec elles aux pieux exercices de la fervente religieuse; un local plus vaste d'ailleurs, était nécessaire pour faciliter ses œuvres de charité, et les réunions des personnes zélées qui faisaient partie de l'Œuvre. Elle rencontra plus d'un genre de difficultés pour exécuter son projet; mais, patiente et douce, elle en vint à bout, et l'on voit maintenant dans la rue de Boudon une petite maison sur le seuil de laquelle on lit, gravées sur un morceau de marbre, ces paroles pieuses: *Jésus, Marie, Joseph, priez pour nous!* C'est là qu'est l'établissement des Charlottes, en faveur des prisonniers de la ville; c'est de là que partent chaque jour ces bonnes filles, portant sur leurs épaules, la nourriture des détenus; c'est de là qu'elles s'occupent de leurs vêtements, de leur santé; c'est de là que, toutes les dimanches, d'autres filles, pauvres ouvrières, se reposent des fatigues de leurs travaux de la semaine en parcourant la ville, et apportent dans cette humble maison le produit de leurs quêtes; c'est de là que partent, plusieurs fois l'année, les pauvres Charlottes pour aller dans les campagnes qui avoisinent la ville, frappant à la porte des chaumières et des chaëaux et intéressant les pauvres et les riches au soulagement des malheureux détenus, et apportant ensuite au centre commun le produit de leurs humbles supplications et de leurs charitables pèlerinages. Mais le costume des pauvres Charlottes a disparu depuis quelques années, bientôt ce nom sacré et précieux à la ville sera perdu; on ne les connaîtra plus que sous le nom de Sœurs de Saint-Joseph, nom qui n'est pas sans mérite certainement, mais qui ne rappellera plus celui de la charitable fondatrice, qui fut populaire dans notre religieuse cité, et que l'on devait chercher à conserver au lieu de chercher à l'effacer. Nous savons que les Charlottes luttèrent longtemps contre le changement de costume que l'autorité ecclésiastique voulait leur imposer, nous ne savons pourquoi; après avoir résisté plusieurs années par respect pour leur fondatrice, elles se soumirent par esprit d'obéissance, elles furent incorporées à la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, et dans quelques années le nom de Charlotte sera oublié. Nous faisons des vœux sincères pour qu'un pareil malheur n'arrive pas; ce nom doit être cher à la ville de Lyon, il doit être conservé, et pour cela il faut que les humbles servantes des prisonniers reprennent le modeste costume qui leur avait été donné par le cardinal Fesch, archevêque de Lyon. Peut-être trouverait-on dans l'Institution des Charlottes une pépinière honorable de filles pieuses et dévouées, si nécessaires dans nos prisons, dont le secours est sollicité par les dépositaires de l'autorité politique.

Nous ne devons pas oublier de dire ici que les associées à l'œuvre de Charlotte pour le soulagement des prisonniers, dès l'origine de cette institution embrassèrent aussi les hôpitaux dans l'ardeur de leur zèle; on les voyait et on les voit encore chaque dimanche se répandre deux à deux dans les salles de l'Hôtel-Dieu et là passer une partie de leur journée aux soins les plus délicats et en apparence les plus malpropres de ces pauvres malades, nettoyer leurs cheveux, laver leurs mains, les encourager ensuite par quelques douces et consolantes paroles, leur faire des lectures touchantes pour les porter à la patience, à la résignation, leur parler de Dieu qui doit recom-

penser leur humble soumission dans les souffrances. Sublime et doux ministère tout à la fois! Voilà l'œuvre d'une pauvre fille que le monde n'a pas connue, et qui n'a pas connu le monde, qui a trouvé dans sa piété le moyen de secourir la classe la plus abandonnée de la société, les prisonniers; qui a passé en faisant le bien, et qui n'a laissé après elle un monument plus durable que ceux fondés par la philosophie du jour.

La maison des Charlottes, dans la rue Boudon, renferme encore une vingtaine de petites filles, dont les parents coupables expient dans les prisons des crimes punis par les lois; ces pauvres enfans végétaient sans aide, exposés à tous les excès d'une dépravation précoce, si les charitables Charlottes ne les retiraient pas dans leur pauvre logis pour leur donner, avec le pain des pauvres prisonniers, une éducation chrétienne et un état qui assurera plus tard à ces chers enfans une existence honorable dans la société.

Le chapitre suivant au prochain numéro.

CATÉCHISME DE L'UNIVERSITÉ.

Suite.

DES SACREMENTS.

L'Ecolier.—Qu'est-ce que le baptême?

M. Michellet.—Le baptême chrétien n'est plus seulement une entrée corporelle dans la vie; c'est une initiation morale. La nature et l'homme sont l'un et l'autre épurés, dégagés de toute souillure pour se réconcilier et s'unir. (Org. du Droit, 9.)

L'Ecolier.—La nature est Dieu; elle n'a pas besoin d'être épurée; la nature et l'enfant sont des portions de Dieu; elles n'ont jamais été divisées? —Qui a le pouvoir d'administrer le baptême?

M. Matter.—Dans l'origine, le baptême pouvait s'administrer par tous les chrétiens baptisés, par les prêtres, les diacres. (Hist. de l'Egl., t. 3, 95.)

L'Ecolier.—Je comprends bien que les prêtres, les diacres pouvaient faire ce que tout le monde faisait; mais je ne comprends pas que vous sembliez supposer que tout le monde aujourd'hui ne puisse plus baptiser valablement et même très licitement en cas de nécessité.—Qu'est-ce que la confirmation?

M. Matter.—C'était, dans l'origine, une bénédiction élyséenne qui conférait le don du Saint-Esprit par l'imposition des mains. (Hist. de l'Egl., t. 1.)

L'Ecolier.—Et encore maintenant, ce n'est pas davantage, sauf l'onction de l'huile sainte qu'on y ajoute, comme on le faisait dans l'origine.—Qu'est-ce que le sacrement de l'Eucharistie, et qui l'a institué?

M. Michellet.—Ce fut au IX^e siècle que Pascale-Robert enseigna le premier, d'une manière explicite, la merveilleuse poésie d'un Dieu enfermé dans un pain. Les anciens Pères avaient entrevu cette doctrine; mais le temps n'était pas venu. (Hist. de Fr., t. 1, 388.)

L'Ecolier.—Ignorance! calomnie! Un Dieu enfermé dans un pain! Les luthériens seuls ont dit ce'a. L'Eglise catholique a toujours enseigné le changement du pain au corps de Jésus-Christ et le changement du vin en son sang. Ce fut au neuvième siècle, ajoutez-vous, qu'on enseigna ce mystère pour la première fois. Vous n'avez donc pas lu le Nouveau-Testament qui, en six chapitres différents, en parle si clairement, chapitres qu'ont si bien commentés tous les saints Pères, depuis saint Iguace jusqu'à saint Bernard. Le sacrement de pénitence remet-il les péchés?

M. Matter.—Les actes de la pénitence sont symboliques; l'absolution d'abord fut également regardée comme telle, et la rémission abandonnée à celui qui seul peut les remettre. (Hist. de l'Egl., t. 1, 199.)

L'Ecolier.—Prouvez donc que Dieu ne peut remettre les péchés que par lui-même; prouvez que ces paroles de l'Homme-Dieu, "Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez," n'ont donné aucun pouvoir aux prêtres? Fait-on bien de se confesser?

"Un élève de troisième.—C'est une bêtise. (Siècle de Louis XIV, que l'on voit en troisième.)

L'Ecolier.—Voltaire, est-ce sérieusement que vous avez dit cette bêtise? —Oh non! "La confession est une institution divine qui n'a eue commencement que dans la miséricorde infinie de son auteur; (Œuvres, t. 34, 306.) on peut la regarder comme le plus grand scein des crimes secrets." (T. 17, 104.)

L'Ecolier.—Marmontel, que pensez-vous de la confession?

"Que c'est un préservatif bien salutaire pour les mœurs de l'adolescence, que l'usage et l'obligation d'aller tous les mois à confesse; la pudeur de cet humble aveu de nos fautes les plus cachées en épargne peut-être un plus grand nombre que tous les motifs les plus saints."

L'Ecolier.—Et vous, M. Fitz-William?

"Qu'il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la pénitence, qui ne peut subsister sans la croyance à la présence réelle, principale base de la foi catholique romaine."

L'Ecolier.—Et vous, le plus sage des Grecs?

"Au cas qu'on ait commis le mal, il faut s'en accuser au juge, afin d'en recevoir la punition."

L'Ecolier.—Voilà donc la confession démontrée bonne, utile, nécessaire, par le témoignage d'un protestant, d'un philosophe, d'un incrédule et d'un païen.

DES FINIS DERNIÈRES.

L'Ecolier.—Qu'est-ce que la mort?